



189426 - Celui qui rate la seconde prière de la nuit avec l'imam, peut il effectuer celles surérogatoires en compagnie de l'imam mais avec l'intention de les substituer à la prière ratée?

question

Celui qui rate la seconde prière de la nuit (on observe au cours du mois de Ramadan en particulier, comme vous le savez, la fréquence des groupes de prieurs qui se forment au même endroit et au même moment) Cette scène se repète à l'heure de la seconde prière de la nuit et des prières surérogatoires. Par exemple, quand le premier groupe termine sa prière, un deuxième groupe vient commencer la sienne. Pendant ce temps, le premier groupe se met à célébrer les prières surérogatoires. Est il permis d'organiser deux groupes de prieurs en un seul endroit et au même moment? Quelles orientations donnez vous aux imams et à ceux qui ratent la seconde prière de la nuit? Puisse Allah vous protéger et bénir votre savoir. M'est il permis de prier avec l'imam avec l'intention d'effectuer la seconde prière de la nuit alors que l'imam nourrit l'intention de faire des prières surérogatoires?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il convient au musulman de s'empresse à faire du bien de manière à être le premier à accomplir les actes de bienfaisance. Cette attitude s'impose particulièrement pendant le mois du Ramadan au cours duquel on ouvre les portes du paradis et ferme les portes de l'enfer, met au fer les démons et annonce chaque nuit: ô celui qui veut du bien, avance! Ô celui qui cherche le mal, recule.

Le conseil à donner à celui qui rate certaines prières sans excuse ou à cause d'une activité illicite comme c'est le cas de celui qui rate la prière pour regarder une série télévisée; le conseil que nous leur donnons est de veiller à accomplir la prière avec les autres musulmans. Qu'il s'empresse



à aller faire la prière dès qu'il entend lancer l'appel le concernat.

Le Ramadan est le mois où l'on multiplie les bonnes actions. Nous demandons à Allah de nous protéger de nos propres maux et de nous aider à Lui obéir car Il est très généreux.

Deuxièmement, ceux qui ratent la seconde prière de la nuit avec l'imam titulaire, doivent ils organiser une prière en groupe ou rejoindre l'imam qui dirige une prière surérogatoire tout en étant animés de l'intention de faire la seconde prière de la nuit? Leur cas doit faire l'objet d'un examen: s'ils arrivent immédiatement après la fin de la seconde prière de la nuit et à un moment où il ne reste que peu de temps pour commencer la prière surérogatoire, mais un temps suffisant pour faire la seconde prière de la nuit, il vaut mieux dans ce cas qu'ils organisent une prière en groupe pour éviter de tomber sous le coup de la controverse suscitée au tour de la question de savoir s'il est permis à celui qui fait une prière obligatoire de se mettre sous la direction d'un imam qui, lui, fait une prière surérogatoire, comme l'admettent des ulémas.

Si, en revanche, les retardataires arrivent pendant le déroulement des prières surérogatoires ou à un moment où l'imam s'apprete à commencer lesdites prières peu après la seconde prière de la nuit et si on craint que la prière du groupe des retardataires ne perturbecelle des autres, dans ce cas, il vaut mieux qu'ils rejoignent l'imam qui dirige la prière surérogatoire avec l'intention de faire la seonde prière de la nuit. Ensuite, quand l'imam termine ses deux premières rak'aa, les retardataires se lèvent pour compléter leur propre prière (obligatoire).

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: on observe que dans certaines mosquéesdes gens arrivent après la seconde prière de la nuit et au moment du commencement de la prière surérogatoire. Ils commencent alors une deuxième prière (obligatoire) et perturbent ceux déjà en prière suérogatoire... Est il préférable pour eux de commencer une prière obligatoire en groupe ou de rejoindre l'imam en prière surérogatoire tout en ayant l'intention de rattraper la prière qu'ils ont ratée avec les autres? Le jugement varie-t-il selon que l'affaire concerne une seule personne ou un groupe?

Voici sa réponse: «S'il s'agit de deux retardataires ou plus, il est préférable pour eux d'organiser



leur prière de rattrapage après quoi, ils rejoignent ceux qui accomplissent la prière surérogatoire. S'ils entrent en prière avec l'imam dans l'intention d'accomplir la prière obligatoire, il n'y a aucun inconvénient à ce que chacun d'entre eux se lève pour compléter sa prière, dès que l'imam termine deux rak'aa. En effet, il a été rapporté de façon sûre d'après Muadh (P.A.a) qu'il accomplissait la seconde prière de la nuit avec le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et retournait chez lui pour diriger la même prière à titre surérogatoire pour lui-même mais à titre obligatoire pour les siens.

Pour le retardataire isolé, il est préférable qu'il entre en prière avec l'imam avec l'intention d'accomplir la prière obligatoire afin de bénéficier du mérite de la prière faite en groupe. Quand l'imam termine deux rak'aa, il se lève pour compléter sa prière obligatoire. Puisse Allah assister tous à bien comprendre la religion.» Extrait du recueil des Fatws d'Ibn Baz (30/30). Voir la réponse donnée à la question n° [37829](#) et la réponse donnée à la question n° [93808](#) et à la question n° [79136](#).

Allah le sait mieux.